

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_088_CC_17
Convention relative à la récupération de
"vélos et pièces détachées" en déchèterie
avec l'association "Académie pour
l'Égalité des Chances (A.E.C.)

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE -
Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU
- M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme
Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille
MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M.
Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Jean-Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_088_CC_17 : CONVENTION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DE "VÉLOS ET PIÈCES DÉTACHÉES" EN DÉCHÈTERIE AVEC L'ASSOCIATION "ACADÉMIE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES (A.E.C.)

Le Président de séance expose :

Présentation de l'Académie pour l'Égalité des Chances (A.E.C.) et de ses différentes activités.

L'Académie pour l'Égalité des Chances est une association de l'économie sociale et solidaire créée en 2014. Ses objectifs sont :

- d'agir en faveur de l'égalité des chances ;
- de fédérer l'ensemble des ressources, moyens et partenaires nécessaires à la gestion de projet territorial, de concourir à la satisfaction des besoins de formation, de conseils, d'accompagnement, de promouvoir le potentiel des Femmes et des Hommes ;
- de mettre en œuvre des actions de formations professionnelles continues, concourant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle, des femmes et des hommes en situation professionnelle ou en recherche d'emploi dans tous les domaines et tous les secteurs d'activité.

Association loi 1901, elle compte actuellement 16 salariés répartis sur 3 sites : La Possession, Le Port et Saint-Louis. Elle intervient également aux Avirons, à l'Entre-Deux et Petite-Ile.

Elle mène différentes activités : ACI vélo répar'active, accompagnement des bénéficiaires RSA majoré, gestion de l'Espace de Vie Sociale à l'Entre-Deux, de la Voisinierie, d'un laboratoire de transformation de fruits et légumes, aide individuelle à la formation, etc.

Dans le cadre de l'A.C.I. vélo répar'active, elle a été lauréate de l'appel à projet ACI 2023-2024 mené par le T.C.O.. Il s'agit d'une aide financière au poste d'encadrant pour 2 ans.

Partenariat entre A.E.C. et le TCO.

Dans le cadre de son A.C.I. vélo., l'association a sollicité le TCO pour récupérer des vélos « complets » et/ou en pièces détachées.

Ces objets ont pour destination un projet d'Atelier et de Chantier d'Insertion intitulé REPAR' ACTIVE au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Le Port.

De ce fait, une autorisation de récupération en déchèterie a été donnée en mars 2022 pour une année.

Concrètement l'action de récupération a débuté mi-juin 2022. Sur six mois, 90 vélos ont été récupérés représentant environ 1 tonne de matériels.

Cette récupération permet ainsi de réutiliser/réemployer localement des vélos. Ces vélos et pièces détachées auraient été déposés dans la benne « ferrailles ». Ainsi, ces matières, au lieu de les exporter, sont réutilisées localement (environ 2 400 tonnes par an de ferrailles en provenance des déchèteries sont broyées et exportées par Métal Réunion en vue de leur recyclage).

De plus, ces ventes solidaires de vélos récupérés et réparés sont des moyens qui permettent de promouvoir les achats d'objets d'occasion.

Un bilan intermédiaire rédigé par AEC sur cette activité est présenté en annexe.

Ainsi, cette action d'ACI vélo répar'active menée par A.E.C. entre parfaitement dans le cadre de l'économie circulaire.

Les deux parties étant satisfaites du partenariat et souhaitant améliorer et intensifier le réemploi, il a été proposé d'établir une convention d'un an renouvelable 3 fois sur une durée maximale de 4 ans.

Le TCO permet à l'association de récupérer en déchèterie :

- **les vélos « complets » (hommes, femmes, enfants) ,**
- **les vélos « partiels » (hommes, femmes, enfants) qui peuvent être récupérés pour pièces détachées.**

Tous les types de vélos (VTT, VTC, ..) sont acceptés à l'exception des vélos à assistance électrique.

Certains accessoires tels que des casques, pompes, paniers, peuvent être récupérés.

Ces ressources seront définies par l'association en fonction des besoins au vu des ateliers à mener.

Cette récupération sera réalisable sur toutes les déchèteries fixes du TCO. Cependant dans un premier temps, sept (7) déchèteries seront concernées (La marine, Port ZA, St-Laurent, Étang Saint-Paul, Plateau-Caillou, Carosse et Hermitage).

Les vélos font partie de la liste des objets pris en charge par l'éco-organisme Eco Logic dans le cadre de la filière Responsabilité Élargie du Producteur sur les « Articles de Sport et Loisir ». Dans le cadre de la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), cet éco-organisme comme celui des déchets d'équipements électriques et électroniques, des déchets d'éléments d'ameublement, des articles de bricolage et de jardin, des jouets, textiles, linges et chaussures, a l'obligation de créer un fond dédié au réemploi pour financer le développement du réemploi.

Il faut noter également que la même loi AGEC institue l'obligation pour les collectivités de permettre par contrat ou par convention aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire qui en font la demande, d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération. De ce fait les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/08/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 07/07/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER la convention pour la récupération de « vélos et pièces détachées » en déchèterie avec l'association Académie pour l'Égalité des Chances.

- AUTORISER le Président à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le



ID : 974-249740101-20230927-2023_088_CC_17-DE

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président